



LE MOT DU PRIEUR

Cette année sacerdotale placée sous le patronage du Saint Curé d'Ars nous invite à recevoir avec fruits le sacrement qui occupait la majeure partie du temps du saint curé : le sacrement de pénitence. A ce sujet, je voudrais revenir plus particulièrement sur la confession elle-même, l'aveu de nos péchés au prêtre en vue de recevoir l'absolution. J'avoue que l'intérêt pour cette question fut réveillé par la lecture d'un journal paroissial de l'Aube dénommé – originalité quand tu nous tiens ! – *Ensemble*. Dans le numéro de mars-avril 2009, nous trouvons à la page 3, juste avant le carnet paroissial (trois baptêmes et trente-sept enterrements) un article intitulé *Le pardon comme cadeau*, tiré d'un ouvrage de Chr. Salenson. L'auteur y explique l'évolution de sa manière de concevoir le sacrement de pénitence. Extraits : « j'ai cru pendant longtemps que j'obtenais le pardon de Dieu par l'aveu de mes fautes, en reconnaissant mes péchés [...] Aujourd'hui, je ne peux plus comprendre de cette façon et le rite du sacrement de réconciliation m'a beaucoup aidé. En effet, quand je célèbre ce sacrement, je commence, avant toute chose, par faire mémoire de l'amour inconditionnel de Dieu [...] Après quoi, parce que je sais et que je crois que Dieu m'a pardonné, je peux faire l'aveu de mes fautes et reconnaître ma situation de pécheur. L'aveu n'est pas le moyen pour obtenir le pardon, mais j'oserais dire que c'est presque le contraire : je n'avoue pas mes péchés pour être pardonné, mais parce que je suis pardonné, je peux dire mes péchés. » Rien que de très classique : une présentation partielle et partielle de la doctrine traditionnelle et l'exposé de la nouvelle théologie qui nous libère de l'obscurantisme. Un bref exposé de la doctrine catholique nous permettra de mettre en lumière les erreurs sournoises de ce texte hérétique, publié sous l'autorité de l'évêque de Troyes.

Remarquons tout d'abord que c'est Notre-Seigneur lui-même qui, en instituant ce sacrement, sous-entend que le pénitent devra faire l'aveu de ses fautes. Le Christ s'adresse en effet ainsi aux apôtres réunis au Cénacle le soir de la Résurrection : « Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous aurez remis les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils seront retenus » Io XX, 23. Le sacrement de pénitence est

institué à la manière d'un jugement, d'un tribunal, composé de deux parties : l'exposé de la cause, ici l'accusation sincère de ses péchés par le pénitent, et la sentence du juge qui opère efficacement le pardon des péchés dans la mesure où le pénitent est bien disposé et qu'il a notamment la contrition intérieure de ses péchés. C'est pourquoi le pénitent se tient à genoux, dans une posture humble, et que le prêtre est assis, dans la position du juge. Il ne s'agit en rien d'une séance de thérapie psychologique, le patient assis auprès d'un conseiller dans une cage en verre tapissée d'une épaisse moquette verte. Il est vrai que ce juge, ministre de Jésus-Christ, ne peut pas condamner : il peut lui arriver toutefois de ne pas pardonner, de refuser l'absolution au vu des mauvaises dispositions du pénitent.

Examinons maintenant ce qu'en théologie nous appelons la matière du sacrement. Pour la pénitence, on

parle de quasi-matière car il ne s'agit pas ici d'une réalité matérielle, comme de l'eau ou du Saint-Chrême. La matière éloignée consiste dans les péchés commis par le pénitent. On distingue la matière éloignée nécessaire, qu'il faudra obligatoirement accuser : les péchés mortels commis

L'aveu de ses fautes

après le baptême et qui n'ont pas encore été soumis au pouvoir des clefs, c'est-à-dire accusés dans une bonne confession, et la matière éloignée libre : les péchés véniels non encore pardonnés ou encore des péchés déjà soumis au pouvoir des clefs. Mais cette matière éloignée ne suffit pas pour le sacrement : ces péchés doivent être détestés, accusés et réparés pour qu'il y ait absolution. C'est pourquoi la matière prochaine de ce sacrement est constituée par les trois actes du pénitent que sont la contrition, la confession et la satisfaction. L'aveu de ses fautes fait donc partie du sacrement de pénitence, elle est requise pour l'intégrité du sacrement. C'est ce que définit le concile de Trente : « Si quelqu'un nie que pour l'intègre et parfaite rémission des péchés trois actes sont requis chez le pénitent, comme la quasi-matière du sacrement de pénitence, à savoir la contrition, la confession et la satisfaction, qui sont appelées les trois parties de la pénitence, qu'il soit anathème » (session 14, canon 4 – Denzinger 1704). Même en cas d'impossibilité matérielle pour le pénitent d'accuser ses fautes (faiblesse extrême, naufrage imminent...), celui-ci peut recevoir l'absolution de ses péchés à condition qu'il ait la volon-

té d'accuser ses fautes selon la forme prescrite dès qu'il le pourra. Ainsi donc la confession n'est en rien un corollaire inutile, une démarche pieuse et humble une fois que j'ai déjà reçu le pardon, c'est l'un des trois actes nécessaires du pénitent pour que le prêtre puisse donner l'absolution. A noter que si je suis déjà pardonné, à quoi bon me reconnaître pécheur puisque je ne le suis plus. A moins de partager l'erreur des protestants qui considèrent que le pécheur reste pécheur, mais qu'il suffit que ses fautes soient pudiquement recouvertes par les mérites du Christ. En somme, une poubelle surmontée d'un beau couvercle qui satisfait la vue du Père. Pour nous, nous savons que le pardon de Dieu produit en vérité l'état de grâce, rétablit la vie divine en notre âme.

Cependant, n'est-il pas vrai que nos fautes peuvent être pardonnées en dehors du sacrement de pénitence ? Il faut ici poser quelques distinctions. Pour ce qui est des péchés véniels, ils peuvent être pardonnés par la ferveur de notre charité, soit tout acte d'amour de Dieu qui inclut le regret de l'avoir offensé. Ainsi, le *Confiteor* de la messe, récité avec ferveur, nous lave de nos péchés véniels. Il n'est cependant pas inutile de les accuser en confession, pour manifester que nous les regrettons, pour obtenir des grâces afin de nous en corriger et pour

éventuellement en recevoir le pardon si notre ferveur seule ne suffit pas. Pour les péchés mortels, il nous faut encore distinguer selon la qualité de la contrition. Le pénitent qui a la contrition dite parfaite est pardonné de ses fautes avant même qu'il les confesse, mais pourvu toutefois qu'il ait la volonté de se confesser dès qu'il le pourra. En effet, comme la confession est le moyen que Notre Seigneur a donné à son Eglise pour le pardon des péchés, il ne saurait y avoir de vraie contrition qui ne contienne le vœu du sacrement, c'est-à-dire la volonté ferme de soumettre ses fautes au pouvoir des clefs dès que possible. Rappelons que la contrition est dite parfaite lorsque son motif est le parfait amour de Dieu, infiniment bon et aimable, et que nous avons cependant offensé. Si le pénitent n'a qu'une contrition dite imparfaite, appelée aussi attrition, ses péchés ne seront pardonnés que par l'absolution du prêtre. Notons qu'une contrition imparfaite est une vraie douleur d'avoir offensé Dieu, avec le ferme propos de ne plus recommencer, que ses motifs ne sont pas purement humains mais véritablement surnaturels, cependant, ils se tirent plus des dons de Dieu que le péché nous retire ou des châtiments qu'il nous attire que de la charité désintéressée. Quant à celui qui n'a pas de contrition surnaturelle, il ne peut obtenir le pardon de ses péchés.

Dans sa sagesse, Notre-Seigneur a voulu confier le pouvoir des clefs qui libèrent notre conscience à des hommes revêtus du sacerdoce. S'accuser à eux constitue une véritable humiliation à laquelle Jésus-Christ a rattaché dans la plupart des cas le pardon de nos fautes et les grâces sacramentelles pour faire de la confession un chemin de sainteté.

Abbé Ludovic Girod

**N'oubliez pas
votre denier du
culte pour 2009.**

Votre générosité est l'unique condition de notre survie et du développement de l'apostolat.

Reçu fiscal sur demande qui permet une réduction des impôts correspondant à 66% de votre don.

Avec toute notre reconnaissance pour votre aide.

Carnet de Famille

Baptême

Louis-Marie Létondal, le dimanche 25 octobre à Reims.
Thibault Philippon, le samedi 31 octobre à Taissy.
Philippine Vergez, le samedi 21 novembre
à Mailly-le-Camp.

Sépulture

Odette Martin, le 20 novembre à Saint-Quentin.

Prieuré Notre-Dame-de-Fatima, 3, rue Charles Barbelet, 51360 Prunay

Abonnement à La Sainte-Ampoule - Année 2010

Nom : Prénom :

Adresse :

Tarif pour l'année 2010 : 16 euros. Chèque à l'ordre du prieuré Notre-Dame de Fatima.

Galette des Rois

Charleville :

**Dimanche 3 janvier
après la Messe**

Reims :

**Dimanche 10 janvier
à la salle des fêtes de
Lavannes**

Repas tiré du sac
jeux, spectacles, chants...



MESSE DE SAINT ELOI DANS L'ÂISNE



**EGLISE PAROISSIALE
DE VAUX ANDIGNY**

**SAMEDI 5
DÉCEMBRE 2009
À 10H30**

Chapelle Saint-Walfroy

RÉCOLLECTION DE L'AVENT

PRÊCHÉ PAR M. L'ABBÉ CHALLAN BELVAL

Dimanche 13 décembre

13h30 : instruction
14h15 : temps d'oraison
14h45 : temps libre
15h00 : instruction
15h45 : salut du T. S. Sacrement avec chapelet

ACTIVITÉS PAROISSIALES

Croisade du Rosaire :

Intention du mois de décembre : en réparation des blasphèmes contre l'Immaculée Conception.

Catéchismes :

REIMS : Abbé Girod

Enfants (de 5 à 14 ans) : les mercredis 2 et 16 de 14h30 à 16h30.

Adultes : les mardis de 20h30 à 21h30.

Mardi 1 : Introduction à la vie de Notre-Seigneur selon la Somme théologique.

Mardi 16 : Les préparations de la naissance du Christ.

TROYES :

Le dimanche 6 de 16h30 à 17h30.

Abbé Girod

Cercle de la Tradition :

REIMS :

Samedi 12 chez M. et Mme Lepape. **Sujet** : Les grandes figures du catholicisme social.

CHARLEVILLE :

Pas de cercle ce mois-ci.

Abbé Castel

TROYES :

Pas de cercle ce mois-ci.

Abbé Girod

Cercle Sainte-Marie des mères de famille :

PRUNAY :

Mardi 15 de 14h30 à 16h00 (possibilité de confier les jeunes enfants à une institutrice). **Sujet** : Foyers rayonnants de l'abbé Dantec.

Abbé Girod

Croisade Eucharistique :

Intention du mois de décembre : le désir du ciel et l'espérance de la vie éternelle.

SCOUTISME : GROUPE NOTRE-DAME DE FRANCE

Louveteaux (garçons de 8 à 12 ans) :

Sortie à Reims le samedi 12 de 14h00 à 17h30. Rendez-vous devant la façade de la cathédrale.

Jeannettes (filles de 8 à 12 ans) :

Sortie à Reims le samedi 12 de 14h00 à 17h30. Rendez-vous devant la façade de la cathédrale.

Scouts (garçons de 12 à 17 ans) :

Mini-camp de Noël dans la forêt vosgienne à Sondernach du lundi 21 au jeudi 24.

Quelques dates importantes pour les mois à venir

Du Vendredi 8 au Dimanche 10 janvier :

Congrès Si Si No No à Paris (Mutualité).

Sujet : Le concile, une discussion à faire.

AU FIL DU TEMPS . . .



Du 24 au 26 octobre : L'abbé Castel participe au Pèlerinage de Lourdes avec de nombreux fidèles venus de toute la France pour vénérer Notre-dame de Lourdes. Cette année, le programme habituel subit une modification de taille : pour la première fois, un évêque de la Fraternité Saint-Pie X célèbre une Messe Pontificale dans l'enceinte du sanctuaire marial, plus précisément dans la basilique souterraine.



Du 27 au 29 octobre : mini-camp scout de la Toussaint. Les scouts de Reims sont rejoints par ceux d'Alsace et se rendent à Vienne-la-Ville, en Argonne, pour un camp de 3 jours qui inaugure les activités de l'année. Au programme : morse au sifflet et optique, construction d'une table, croquis panoramique, veillées, cuisine de camp et jeux dans les bois. Et en plus, le temps fut clément et sec : que faut-il davantage ? Rendez-vous est pris pour les vacances de Noël.

Vendredi 6 novembre : visite du cimetière de Prunay avec les enfants de l'école afin de gagner les indulgences applicables aux âmes du purgatoire.

Ce même jour : réunion des prieurs du district de France à Saint-Nicolas du Chardonnet, avec une intervention de Mgr Fellay sur les discussions en cours entre notre commission théologique, présidée par Mgr de Galarreta et des théologiens délégués par la Congrégation pour la Doctrine de la foi.

Samedi 7 : réunion au Prieuré des louveteaux et des jeannettes. Après le mot de l'abbé Challan Belval à la chapelle, les deux groupes suivent leurs activités respectives. Les louveteaux, divisés en deux équipes, rivalisent pour gagner un jeu de l'oie qui fait appel tant à leurs connaissances qu'à leur débrouillardise.

Vendredi 13 et samedi 14 : récollection de doyenné à l'école de Camblain-l'Abbé. Cette récollection rassemble 13 prêtres du doyenné, en présence de l'abbé Loïc Duverger, 1er assistant du District de France. L'abbé Berteaux nous dévoile ses projets de construction de chapelle pour son école.

Dimanche 15 : conférence de M. Dominique Tassot à Troyes sur l'évolution, dans le cadre du cercle de Tradition mensuel.

Mardi 17 : conférence à Reims sur la mission médicale Rosa Mystica menée par l'ACIM aux Philippines cet été. L'abbé Castel, qui y a participé, nous présente les objectifs et les réalisations de cette mission qui va à la rencontre des populations les plus pauvres qui ne se soignent pas par manque de moyens. Vous pouvez communiquer vos dons à l'ACIM pour la prochaine mission médicale en les confiant à l'abbé Castel.



A LA RECHERCHE DES DÉFINITIONS

Les élèves rencontrent souvent en classe des mots dont ils ignorent le sens. C'est l'occasion pour eux d'en rechercher la définition dans leur dictionnaire qu'ils gardent toujours à portée de main. Mais une étude comparée des dictionnaires trouvés en classe de CM1 montre que certains ne méritent pas ce nom. Enquête sur une contrefaçon.



Qu'attendre d'une définition ?

La définition d'un mot nous permet de délimiter exactement le sens de ce mot (en philosophie, on dit qu'elle délimite la compréhension d'un concept, afin de le distinguer des autres). C'est la première opération intellectuelle qui consiste à savoir de quoi l'on parle avec toute la précision nécessaire. Pour un enfant, il s'agit de comprendre la réalité désignée soit par un mot nouveau, soit par un mot déjà connu (en CM, les élèves apprennent la définition d'un adjectif ou d'un pronom pour savoir les identifier sans erreur). Jean de Vignerie écrit que c'est un acte d'humilité « puisqu'il s'agit ainsi de reconnaître une vérité, et de s'y soumettre de la façon la plus parfaite possible »¹. La meilleure définition est celle qui procède par genre prochain et par différence spécifique. Ainsi l'homme peut se définir comme un animal (c'est le genre) raisonnable (c'est la différence spécifique).

Le *Maxi Débutants de Larousse*

Forts de ces rappels, nous allons analyser le dictionnaire *Larousse Maxi Débutants* (sic ! voilà déjà du beau langage) qui s'adresse aux enfants de 7 à 10 ans.

Premier reproche, ce dictionnaire ne comporte que 20.000 mots, ce qui est peu par rapport au dictionnaire Larousse élémentaire des années 50 qui en contenait 43.700. Inévitablement, un enfant fréquentant nos écoles rencontrera des mots qui ne figureront pas dans son dictionnaire (citons par exemple genouillère, piéta, pigmentation, crânement ou gerfaut pauvre Hérédia ! qui n'ont rien de termes spécialisés).

Les mots ne sont plus rangés dans l'ordre alphabétique strict, car bien souvent un mot est suivi immédiatement par d'autres mots de la même famille qui ne devraient pas figurer à cette place. Ainsi, *Pierre* est suivi de *pierraille*, de *pierreux* et de *pierreries*, ou encore *pieux* est suivi de *pieusement* et de *piété*. Parfois un renvoi indique où il faut rechercher le mot, mais ce n'est pas systématique. L'ordre alphabétique en est complètement bouleversé pour un observateur attentif. Même reproche pour le *Robert Junior*.

De plus, le *Maxi Débutants* donne les différents sens d'un mot sans distinguer les sens propres et les sens figurés, distinction pourtant accessible aux élèves du cours moyen et combien éclairante pour comprendre toute la richesse d'un mot. Par exemple, le mot *perspective*, qui au sens propre s'applique au dessin et au sens figuré concerne une espérance ou une crainte. Nous aurons dans le *Larousse* incriminé les deux sens, donnés sans aucune indication supplémentaire. Et nulle part ne figure cette distinction.

Les introuvables définitions

Mais le plus grave réside dans l'absence de définition pour beaucoup de mots. Le mot est simplement suivi d'un exemple d'utilisation suivi d'un synonyme. Prenons l'article du mot *libéralité* : « n.f. (Surtout plu.) *Il a longtemps profité des libéralités de ses parents, de leurs dons généreux (=largesse).* » Le mot n'est pas défini. Le *Larousse élémentaire* indiquait lui : « disposition à donner, générosité [...] Plu. Don fait par une personne généreuse. » Nous avons là de vraies définitions. Autre exemple, l'article de *levage* : « n.m. *Une grue est un appareil de levage, qui sert à soulever des charges.* » Le mot n'est toujours pas défini et les explications qui suivent l'exemple s'appliquent non au mot levage mais à appareil de levage. L'article du verbe *lever* donne de multiples exemples en les expliquant mais sans poser une seule vraie définition. L'enfant qui a lu l'article du dictionnaire ne sait toujours pas ce que signifie ce mot. Citons encore *homérique* : « adj. *Il a éclaté d'un rire homérique, d'un rire énorme.* » Un récit homérique est donc un récit énorme.

Parfois l'exemple seul est donné. L'enfant, qui a trouvé le mot dans une phrase, trouve dans le dictionnaire une autre phrase où ce mot est employé. Il n'a rien appris de nouveau. C'est le cas pour *enchevêtrement* : « n.m. *De la maison bombardée, il ne restait qu'un enchevêtrement de poutres et de gravats.* » Ce n'est plus un dictionnaire, c'est un recueil d'exemples. *Maxi Déroutant* conviendrait mieux.

Permettons nous une incursion dans la théologie. Pour *sacrement*, nous avons : « *Le baptême est un sacrement, un acte important de la religion catholique.* » Pour évêque nous trouvons : « *Un évêque est un prêtre qui dirige un diocèse.* » Et tant pis pour les quatre évêques de la Fraternité. Le manque de précision est ici flagrant.

Pour donner aux élèves l'habitude de la précision, de la propriété des termes, autant choisir un bon dictionnaire. Pour terminer, laissons la parole à Maurras : « Le pire ennemi de la révolution pourrait bien être celui qui donne une définition à chaque mot. »

Abbé Ludovic Girod



BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE SAINT-BERNARD

par
Mgr Tissier de Mallerais

Programme

Samedi 12 décembre à 20h30 :

Conférence de Monseigneur à la chapelle

Mgr Lefebvre, le Christ-Roi et le sacerdoce.

Dimanche 13 décembre à 9h30 :

Bénédition de la chapelle et Messe

Repas paroissial (adulte : 30 euros - enfant : 12 euros
inscription à la chapelle de Troyes ou au Prieuré)

Chapelle Saint-Bernard, 28 rue des Prés l'Evêque, Troyes

DÉCRET SUR LES INDULGENCES ACCORDÉES POUR L'ANNÉE SACERDOTALE

« ... Au cours de cette Année sacerdotale, qui débutera le 19 juin 2009 et se conclura le 19 juin 2010, est accordé le don d'indulgences spéciales, conformément au Décret de la Pénitencerie apostolique que nous publions cidessous.

Certains exercices de piété, à accomplir pendant l'Année sacerdotale promulguée en l'honneur de saint Jean-Marie Vianney, sont enrichis par le don de saintes indulgences.

Le jour s'approche de la commémoration des 150 ans du pieux trépas de saint Jean-Marie Vianney, curé d'Ars; il a été ici-bas un admirable exemple de vrai pasteur devenu serviteur du troupeau du Christ.

Puisque son exemple est capable d'inciter les fidèles, et en premier lieu les prêtres, à imiter ses vertus, le Souverain Pontife Benoît XVI a établi qu'à cette occasion, du 19 juin 2009 au 19 juin 2010, on célébrera dans toute l'Eglise une Année sacerdotale particulière, qui offrira aux prêtres l'occasion de renforcer toujours plus leur fidélité au Christ par de pieuses méditations et d'autres saints exercices et initiatives opportunes. [...]

L'indulgence plénière est accordée à tous les fidèles vraiment repentis qui assisteront avec dévotion au divin sacrifice de la messe dans une église ou un oratoire, et qui offriront à Jésus Christ, Prêtre Souverain et Eternel, pour les prêtres de l'Eglise, des prières et toute bonne oeuvre accomplie ce jour-là, pour qu'Il les sanctifie et les modèle selon Son Coeur, du moment qu'ils auront expié leurs péchés par la pénitence sacramentelle et qu'ils auront prié selon les intentions du Souverain Pontife. Cette concession vaut aux dates de l'ouverture et de la clôture de l'Année sacerdotale, le jour du 150e anniversaire du pieux trépas de saint Jean-Marie Vianney, le premier jeudi du mois ou en tout autre jour désigné par les évêques des lieux pour l'utilité des fidèles. [...]

L'indulgence plénière est également accordée, dans leur maison ou dans le lieu où leur empêchement les retient, aux personnes âgées, aux malades et à tous ceux qui, pour des motifs légitimes, ne peuvent pas quitter leur domicile, et qui, l'âme détachée de tout péché et dans l'intention de s'acquitter dès que possible des trois conditions habituelles, réciteront aux jours déterminés ci-dessus, des prières pour la sanctification des prêtres, et offriront avec confiance à Dieu, à travers Marie Reine des Apôtres, les maladies et les difficultés de leur vie.

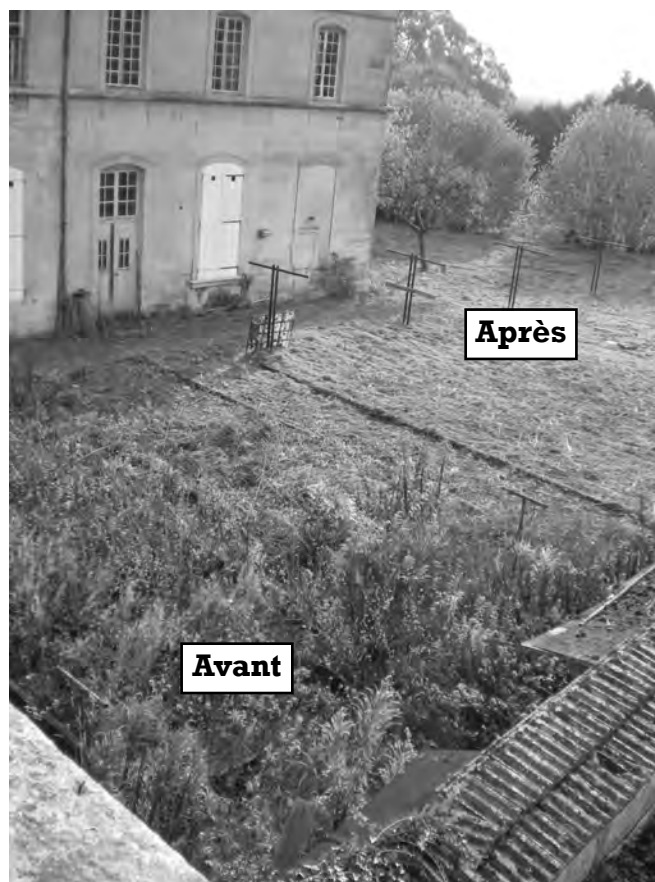
L'indulgence partielle est enfin accordée à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront avec dévotion cinq Notre Père, Je vous salue Marie et Gloire soit au Père, ou une autre prière approuvée à cette fin, en l'honneur du Sacré-Coeur de Jésus, pour obtenir que les prêtres conservent la pureté et la sainteté de leur vie. [...]

Donné à Rome, au siège de la Pénitencerie apostolique, le 25 avril, fête de saint Marc évangéliste, en l'an 2009 de l'Incarnation du Seigneur.

James Francis Card. Stafford Pénitencier majeur

TRAVAUX AU COUVENT DES ANNONCIADES CÉLESTES

Du mardi 27 octobre au mardi 3 novembre, monsieur l'abbé Challan Belval a organisé une permanence exceptionnelle au Couvent des Annonciades Célestes de Joinville suivie avec succès.



Dès le mardi à 14h, l'ancien couvent ouvre ses portes à une famille fidèle pour débiter le grand ménage des cellules du premier étage. Se joint à nous pour deux jours, le père de notre abbé ainsi que 2 frères et 2 sœurs, qui procèdent à un bon débroussaillage du jardin avec des outils proportionnés apportés par leurs soins. Ils pourront passer la nuit dans des chambres un peu fraîches mais propres.

Mercredi, messe à 8h30, puis chacun s'active qui pour poncer la porte du couvent sur la rue et les deux battants de celle de la chapelle, qui pour lessiver en profondeur notre chapelle, qui pour installer quelques commodités (cuisinière à gaz, réfrigérateur, douche et évier) pour l'abbé, dans la salle sainte Jeanne d'Arc.

Jeudi, après la messe durant laquelle l'abbé gardera la Sainte Réserve pour le reste du séjour, peinture, restauration de sanitaires dans le couvent et électricité par un fidèle du métier, ménage de l'arrière chapelle et de quelques chambres par des jeunes venus en renfort. On dine ensemble avant de reprendre le chemin du retour en laissant l'abbé avec une de ses sœurs.

Vendredi, nous reprenons les ménages, cette fois de la salle sainte Jeanne d'Arc en priorité.

L'abbé apporte quelques modifications au mobilier de la chapelle. Une jeune maman venue pour l'après-midi avec son petit garçon de peu de mois est rejointe pour le dîner par son époux. Nous inaugurons l'appartement restauré et chaleureux par un petit apéritif. Puis les hôtes repartent tardivement pour revenir le lendemain.

Samedi, messe à 8h30, puis l'abbé donne quelques projets de travaux et s'absente pour un mariage en Bourgogne. A son retour à 20h30, il peut admirer que des cheminées et des soupiraux, source de froid ont été soigneusement bouchés, que les WC extérieurs ont été nettoyés et que le grand réfectoire du Couvent est prêt pour recevoir sa famille le lendemain. Nos jeunes fidèles acceptent l'invitation à coucher sur place pour éviter un voyage. Dans la soirée arrivent les frères et sœurs de l'abbé.

Dimanche de la Toussaint, la messe est chantée à 10h et la maison accueille une vingtaine de proches de l'abbé, venus l'entourer pour l'occasion. Ils déjeunent puis visitent la maison et profitent du jardin.

Lundi 2 novembre, notre abbé célèbre 2 messes des défunts dans un chœur spécialement dépouillé, en présence d'une dizaine de fidèles qui resteront la journée pour poursuivre les ménages du premier étage jusqu'à la bibliothèque. Le soir à 18h30, la messe est chantée suivie de l'absoute. Des fidèles bien attentionnés ont apportés un diner et l'ont pris avec l'abbé.

Enfin mardi 3 novembre, à l'issue de la messe de 8h30, l'abbé procède à la fermeture scrupuleuse du Couvent et prend la route du retour vers Prunay en passant chez un monsieur de Joinville qui détient quelques archives.

Cette semaine paroissiale fut très réussie. Que les nombreux fidèles et personnes (environ 60) qui se sont dévouées pendant ces quelques jours trouvent dans cette petite chronique notre grand reconnaissance et notre espérance de renouveler cette expérience au profit de cette maison qui en a bien besoin.